

Nouvelles Parlementaires

Le vote cumulatif

Paris, 16 juin. — La commission du suffrage universel a fait subir aujourd'hui une nouvelle modification au projet de réforme électorale.

Elle a admis le vote cumulatif limité. En d'autres termes, elle a admis qu'on pouvait voter deux fois, mais deux fois seulement, le nom d'un candidat.

Cette disposition entraîne l'obligation de compter les bulletins blancs.

Un nouveau rapport va être fait pour exposer cette modification.

Commission des Douanes

Paris, 16 juin. — Réunie ce matin sous la présidence de M. Thierry, la commission des douanes a entendu le rapport de M. Toussaint sur le projet tendant à placer Saint-Pierre et Miquelon dans le second groupe des colonies et elle a adopté les conclusions conformes aux propositions du gouvernement.

M. Plichon a donné une nouvelle communication sur les ventes de nicotine à l'Amérique et de la main à la main qui auraient été opérées à des acheteurs étrangers par les manufactures de Lille et de Nancy.

La commission a chargé de son entretien avec le gouvernement.

LA RÉFORME DU PARLEMENTARISME

Un professeur de faculté trouve le remède à la crise dans la non-réligibilité des députés.

Toulouse, 16 juin. — M. J. Abelou, professeur à la faculté de médecine de Toulouse, président de la Ligue républicaine de moralité publique, publie un manifeste où il fait le procès du parlementarisme actuel.

Témoignage de ce manifeste, de l'incessant empêtement de la législation sur l'exécution, de l'imprévoyante gestion de nos finances, du sacrifice trop fréquent des intérêts généraux aux intérêts particuliers, la nation est naturellement amenée à juger l'arbre par les fruits et à confondre, dans une même réprobation, le régime lui-même et les hommes qui le corrompent. Ce n'est pas que le député, au moins au début de son mandat, ne soit animé de plus généreuses intentions; malheureusement le souci de sa réélection l'obsède et l'absorbe bientôt tout entier. Il ne tarde pas à perdre le meilleur de son temps, dans les antichambres ministérielles, à se consacrer à l'exercice de son mandat comme un moyen de gagner le plus grand nombre de partisans en prodiguant prébendes et faveurs...

Le mandat de député est ainsi devenu un piège à l'usage de ceux qui ne sont pas des hommes de bien. C'est pourquoi nous proposons de modifier la loi électorale de façon à rendre le mandat de député incompatible avec la situation de l'empire qui exigeait une prompt intervention de troupes françaises.

Après avoir coté le sultan ne pouvant pas laisser la région à la merci des rebelles. Devant l'impossibilité d'agir avec ses propres forces, il se décida à demander l'aide des troupes françaises.

Notre programme comporte les articles suivants :

- 1° L'expiration de leur mandat, les députés ne pourront être candidats à la législature immédiatement suivante;
- 2° Les ministres devront être pris en dehors de la Chambre, tout en demeurant responsables devant elle;
- 3° Il sera institué une chambre de surveillance dont les membres seront choisis par le Sénat parmi les hommes ayant déjà exercé un mandat politique et qui se seront signalés par les services rendus à la chose publique;
- 4° Cette assemblée aura pour mission essentielle : a) d'examiner la validité des élections des sénateurs et des députés; b) de veiller au maintien de la séparation des pouvoirs; c) de rappeler au respect de la Constitution et de la loi le législateur; d) à y a lieu, un veto suspensif à la promulgation des lois insuffisamment élaborées en les renvoyant, pour supplément de délibération, devant le Parlement.

Ainsi, pensons-nous, un grand pas serait fait vers l'établissement d'une démocratie libre et souveraine, sachant se discipliner elle-même, en unissant dans une harmonie féconde le respect des droits individuels au souci des intérêts supérieurs et permanents de la nation.

LE MYSTÉRIEUX ASSASSINAT DE TOURS

PEU A PEU LE MYSTÈRE S'ÉCLAIRCIT. A LA RECHERCHE DE L'INCONNU.

Le crime du quai Paul-Bert, dont nous avons parlé hier, si étrange au premier abord, semble peu à peu s'éclaircir. Le docteur Guilloin, l'autopsie vient de le démontrer, n'a pas été tué par la balle qui on avait retrouvée à côté du cadavre.

M. le docteur Baudouin, médecin légiste, a retrouvé dans la tête deux balles dites blowing, qui avaient été tirées à très faible distance.

Quel était le mobile du crime? Au premier abord, on avait l'impression que le vol avait été simulé. Dans des goussets, on a retrouvé deux pièces d'or; dans une autre poche, de la monnaie et une petite somme. Mais la forte somme, il a donc fallu chercher ailleurs. Où était-ce donc que cette femme dont on

retrouve le passage, samedi soir, à Tours? De la gare, elle se fait conduire par le fiacre 34 au numéro 11 du quai Paul-Bert. L'escouade a été dirigée aussitôt de ce côté.

Quel que soit le résultat des enquêtes faites, tant à Tours qu'au domicile du défunt, il est hors de doute que la justice tient une piste dont elle est très sûre, et que la journée de demain amènera l'arrestation du ou des coupables.

M. le Maire trichait-il ?

LE MAIRE DE SÉTIF COMPARÉ EN CORRECTIF POUR ESCROQUERIE

Alger, 16 juin. — C'est aujourd'hui que doit commencer, devant le tribunal correctionnel de Sétif, le débat des poursuites intentées pour escroqueries au maire de cette ville, M. Sébe. M. Sébe, jouissant d'une fortune évaluée à plusieurs millions, fut élu à la tête de la municipalité de Sétif, voici trois ans, ou remplacé par M. Aubry, aujourd'hui sénateur de Constantine. Au cours de son mandat, il joua un rôle prépondérant dans la vie politique algérienne de ces dernières années.

En dépit de sa situation considérable, le maire de Sétif était accusé, dans les cercles où il fréquentait, de tricherie au jeu. Un jour, un guet-apens lui fut tendu. C'est du moins ce qu'affirme l'accusation, et une plainte en escroquerie fut simultanément déposée contre le magistrat municipal par sept des personnes les plus notables de Sétif, parmi lesquelles le directeur du Crédit Foncier, le principal du collège et plusieurs magistrats et conseillers municipaux.

M. Rouanet, ancien député, maire de Constantine, a assumé la tâche de défendre son collègue de la lourde inculpation sous laquelle on veut l'écraser.

Il est impossible de dépeindre l'extraordinaire émotion causée dans la région par cette sensationnelle affaire. Elle a intéressé de nombreux départements, des gens anxieux, amis ou ennemis politiques de l'inculpé, doivent se rendre à Sétif pour suivre les débats. On annonce que les hôtels sont envahis, comme aux jours de grandes fêtes.

Au Maroc

Dans la forêt de Mamora

Tanger, 16 juin. — Le général Durré a fait pratiquer dans la forêt de Mamora une reconnaissance qui a amené une rencontre avec les Zemmours. La colonne n'a eu que deux blessés, les Zemmours ont été tués sur le champ de bataille cinq tués et en ont emporté plusieurs autres.

Après une résistance assez vive, ils ont été dans diverses directions, abandonnant leurs armes et leurs munitions. Le résultat de cet engagement sera de couper la route de Médjida à Rabat et de faciliter la circulation des convois.

Après une résistance assez vive, ils ont été dans diverses directions, abandonnant leurs armes et leurs munitions. Le résultat de cet engagement sera de couper la route de Médjida à Rabat et de faciliter la circulation des convois.

Au Maroc

Dans la forêt de Mamora

Tanger, 16 juin. — Le général Durré a fait pratiquer dans la forêt de Mamora une reconnaissance qui a amené une rencontre avec les Zemmours. La colonne n'a eu que deux blessés, les Zemmours ont été tués sur le champ de bataille cinq tués et en ont emporté plusieurs autres.

Après une résistance assez vive, ils ont été dans diverses directions, abandonnant leurs armes et leurs munitions. Le résultat de cet engagement sera de couper la route de Médjida à Rabat et de faciliter la circulation des convois.

Une proclamation de Moulay-Hafid à la population de Fez

Moulay-Hafid a adressé aux habitants de Fez une lettre où il leur expose les raisons qui ont déterminé la présence des troupes françaises dans la capitale de l'empire. L'organisation d'une municipalité qui aurait été constituée par les Français, les Zemmours ont laissé sur le champ de bataille un délai de trois mois. Ce délai est incompatible avec la situation de l'empire qui exigeait une prompt intervention de troupes françaises.

Après avoir coté le sultan ne pouvant pas laisser la région à la merci des rebelles. Devant l'impossibilité d'agir avec ses propres forces, il se décida à demander l'aide des troupes françaises.

Notre programme comporte les articles suivants :

A PROPOS DU MAROC

L'ÉVENTUALITÉ D'UNE GUERRE FRANCO-ESPAGNOLE ET L. C. G. T.

Paris, 16 juin. — Le Comité confédéral, section des Fédérations, s'est réuni hier soir au siège 33, rue de la Grange-aux-Belles.

Après un long concubinage, à huis clos, comme d'usage, il a voté un ordre du jour dont nous détachons les passages suivants :

« En présence des événements inquiétants qui se déroulent actuellement au Maroc :

« Devant l'éventualité d'une déclaration de guerre entre la France et l'Espagne, rendue possible par suite des froissements d'amour-propre national :

« La Confédération générale du travail proteste contre l'attitude des gouvernements, et, devant le silence intéressé des Parlements, elle demande au prolétariat tout entier de faire entendre sa voix protestataire, et de rappeler l'Espagne à son droit strict, ou, à défaut, et si le fait s'impose, de publier pour ramener la France au sentiment des réalités. Applaudissements à l'extrême gauche.

« De deux choses l'une, ou cela est faux et alors publier le traité secret, ou, à défaut, et si le fait s'impose, de publier pour ramener la France au sentiment des réalités. Applaudissements à l'extrême gauche.

« Sans doute, les exploits des deux pays se livrent pour empêcher de s'accomplir le crime complété contre la classe ouvrière! »

« Camarades, préparons-nous à agir! »

A la Chambre

Jaurès interpelle sur le Maroc

Séance du samedi

Paris, 16 juin. — Peu de monde dans les tribunes, et peu de députés en séance, lorsque M. Brisson ouvre la séance à 2 heures 20.

M. Cruppi, Gaillaud, Chaumet sont au fauteuil du Gouvernement.

LE PRÉSIDENT fait connaître qu'il a reçu de M. Perrissoud avec demande d'urgence, un projet de résolution sur les inconvénients de la situation de certaines fonctions publiques avec les fonctions d'administrateur de sociétés industrielles et financières.

On s'élève au fin de séance.

M. ROUANET dépose une proposition de loi tendant à reconnaître des fonctions de directeur d'une société financière, industrielle, commerciale et en général, de toute société par actions ou à communauté limitée, à l'épargne et au crédit public.

On s'élève au fin de séance.

M. BOUTIN adresse au sous-secrétaire d'Etat aux Postes une question du sujet de la convention passée entre l'Etat et la compagnie des Messageries Maritimes.

M. CHAUMET. — Vous nous avez dit, ministre des Postes, que le Gouvernement doit entendre demain le Gouvernement général de l'Indo-Chine. Je prends l'engagement de déposer le cahier des charges avant la fin de la session, sous réserve que la compagnie des Messageries Maritimes puisse nous faire connaître son avis sur son exécution.

M. DELAHAYE. — Vous serez peut-être parvenu à ce moment.

M. CHAUMET. — Nous devons envisager la question au point de vue de l'Indo-Chine. La question, comme vous le savez, est complexe.

M. DELAHAYE. — Vous êtes donc satisfait de ce résultat?

Jaurès interpelle sur le Maroc

Jaurès interpelle sur le Maroc. Il demande au Gouvernement de publier le traité secret de Fez. Il critique l'attitude du Gouvernement et demande la mise en accusation de M. Delahaye.

M. DELAHAYE. — Vous êtes donc satisfait de ce résultat?

M. CHAUMET. — Nous devons envisager la question au point de vue de l'Indo-Chine. La question, comme vous le savez, est complexe.

M. DELAHAYE. — Vous êtes donc satisfait de ce résultat?

Jaurès interpelle sur le Maroc

Jaurès interpelle sur le Maroc. Il demande au Gouvernement de publier le traité secret de Fez. Il critique l'attitude du Gouvernement et demande la mise en accusation de M. Delahaye.

M. DELAHAYE. — Vous êtes donc satisfait de ce résultat?

M. CHAUMET. — Nous devons envisager la question au point de vue de l'Indo-Chine. La question, comme vous le savez, est complexe.

M. DELAHAYE. — Vous êtes donc satisfait de ce résultat?

Jaurès interpelle sur le Maroc

Jaurès interpelle sur le Maroc. Il demande au Gouvernement de publier le traité secret de Fez. Il critique l'attitude du Gouvernement et demande la mise en accusation de M. Delahaye.

M. DELAHAYE. — Vous êtes donc satisfait de ce résultat?

M. CHAUMET. — Nous devons envisager la question au point de vue de l'Indo-Chine. La question, comme vous le savez, est complexe.

M. DELAHAYE. — Vous êtes donc satisfait de ce résultat?

Jaurès interpelle sur le Maroc

Jaurès interpelle sur le Maroc. Il demande au Gouvernement de publier le traité secret de Fez. Il critique l'attitude du Gouvernement et demande la mise en accusation de M. Delahaye.

M. DELAHAYE. — Vous êtes donc satisfait de ce résultat?

M. CHAUMET. — Nous devons envisager la question au point de vue de l'Indo-Chine. La question, comme vous le savez, est complexe.

M. DELAHAYE. — Vous êtes donc satisfait de ce résultat?

Jaurès interpelle sur le Maroc

Jaurès interpelle sur le Maroc. Il demande au Gouvernement de publier le traité secret de Fez. Il critique l'attitude du Gouvernement et demande la mise en accusation de M. Delahaye.

M. DELAHAYE. — Vous êtes donc satisfait de ce résultat?

M. CHAUMET. — Nous devons envisager la question au point de vue de l'Indo-Chine. La question, comme vous le savez, est complexe.

M. DELAHAYE. — Vous êtes donc satisfait de ce résultat?

Jaurès interpelle sur le Maroc

Jaurès interpelle sur le Maroc. Il demande au Gouvernement de publier le traité secret de Fez. Il critique l'attitude du Gouvernement et demande la mise en accusation de M. Delahaye.

M. DELAHAYE. — Vous êtes donc satisfait de ce résultat?

M. CHAUMET. — Nous devons envisager la question au point de vue de l'Indo-Chine. La question, comme vous le savez, est complexe.

M. DELAHAYE. — Vous êtes donc satisfait de ce résultat?

M. CRUPPI RÉPOND aux interpellateurs

M. Cruppi, ministre des affaires étrangères, répond aux interpellateurs. Il explique la situation au Maroc et défend l'attitude du Gouvernement.

M. CRUPPI. — Pourquoi sommes-nous allés par la Chaouya? C'est parce que le seul moyen pouvait se grouper les tribus du Maghreb, les troupes égyptiennes avec lesquelles nous devons collaborer.

M. CRUPPI. — Pourquoi sommes-nous allés par la Chaouya? C'est parce que le seul moyen pouvait se grouper les tribus du Maghreb, les troupes égyptiennes avec lesquelles nous devons collaborer.

M. CRUPPI RÉPOND aux interpellateurs

M. Cruppi, ministre des affaires étrangères, répond aux interpellateurs. Il explique la situation au Maroc et défend l'attitude du Gouvernement.

M. CRUPPI. — Pourquoi sommes-nous allés par la Chaouya? C'est parce que le seul moyen pouvait se grouper les tribus du Maghreb, les troupes égyptiennes avec lesquelles nous devons collaborer.

M. CRUPPI. — Pourquoi sommes-nous allés par la Chaouya? C'est parce que le seul moyen pouvait se grouper les tribus du Maghreb, les troupes égyptiennes avec lesquelles nous devons collaborer.

M. CRUPPI RÉPOND aux interpellateurs

M. Cruppi, ministre des affaires étrangères, répond aux interpellateurs. Il explique la situation au Maroc et défend l'attitude du Gouvernement.

M. CRUPPI. — Pourquoi sommes-nous allés par la Chaouya? C'est parce que le seul moyen pouvait se grouper les tribus du Maghreb, les troupes égyptiennes avec lesquelles nous devons collaborer.

M. CRUPPI. — Pourquoi sommes-nous allés par la Chaouya? C'est parce que le seul moyen pouvait se grouper les tribus du Maghreb, les troupes égyptiennes avec lesquelles nous devons collaborer.

M. CRUPPI RÉPOND aux interpellateurs

M. Cruppi, ministre des affaires étrangères, répond aux interpellateurs. Il explique la situation au Maroc et défend l'attitude du Gouvernement.

M. CRUPPI. — Pourquoi sommes-nous allés par la Chaouya? C'est parce que le seul moyen pouvait se grouper les tribus du Maghreb, les troupes égyptiennes avec lesquelles nous devons collaborer.

M. CRUPPI. — Pourquoi sommes-nous allés par la Chaouya? C'est parce que le seul moyen pouvait se grouper les tribus du Maghreb, les troupes égyptiennes avec lesquelles nous devons collaborer.

M. CRUPPI RÉPOND aux interpellateurs

M. Cruppi, ministre des affaires étrangères, répond aux interpellateurs. Il explique la situation au Maroc et défend l'attitude du Gouvernement.

M. CRUPPI. — Pourquoi sommes-nous allés par la Chaouya? C'est parce que le seul moyen pouvait se grouper les tribus du Maghreb, les troupes égyptiennes avec lesquelles nous devons collaborer.

M. CRUPPI. — Pourquoi sommes-nous allés par la Chaouya? C'est parce que le seul moyen pouvait se grouper les tribus du Maghreb, les troupes égyptiennes avec lesquelles nous devons collaborer.

M. CRUPPI RÉPOND aux interpellateurs

M. Cruppi, ministre des affaires étrangères, répond aux interpellateurs. Il explique la situation au Maroc et défend l'attitude du Gouvernement.

M. CRUPPI. — Pourquoi sommes-nous allés par la Chaouya? C'est parce que le seul moyen pouvait se grouper les tribus du Maghreb, les troupes égyptiennes avec lesquelles nous devons collaborer.

M. CRUPPI. — Pourquoi sommes-nous allés par la Chaouya? C'est parce que le seul moyen pouvait se grouper les tribus du Maghreb, les troupes égyptiennes avec lesquelles nous devons collaborer.

M. CRUPPI RÉPOND aux interpellateurs

M. Cruppi, ministre des affaires étrangères, répond aux interpellateurs. Il explique la situation au Maroc et défend l'attitude du Gouvernement.

M. CRUPPI. — Pourquoi sommes-nous allés par la Chaouya? C'est parce que le seul moyen pouvait se grouper les tribus du Maghreb, les troupes égyptiennes avec lesquelles nous devons collaborer.

M. CRUPPI. — Pourquoi sommes-nous allés par la Chaouya? C'est parce que le seul moyen pouvait se grouper les tribus du Maghreb, les troupes égyptiennes avec lesquelles nous devons collaborer.

M. CRUPPI RÉPOND aux interpellateurs

M. Cruppi, ministre des affaires étrangères, répond aux interpellateurs. Il explique la situation au Maroc et défend l'attitude du Gouvernement.

M. CRUPPI. — Pourquoi sommes-nous allés par la Chaouya? C'est parce que le seul moyen pouvait se grouper les tribus du Maghreb, les troupes égyptiennes avec lesquelles nous devons collaborer.

M. CRUPPI. — Pourquoi sommes-nous allés par la Chaouya? C'est parce que le seul moyen pouvait se grouper les tribus du Maghreb, les troupes égyptiennes avec lesquelles nous devons collaborer.

M. CRUPPI RÉPOND aux interpellateurs

M. Cruppi, ministre des affaires étrangères, répond aux interpellateurs. Il explique la situation au Maroc et défend l'attitude du Gouvernement.

M. CRUPPI. — Pourquoi sommes-nous allés par la Chaouya? C'est parce que le seul moyen pouvait se grouper les tribus du Maghreb, les troupes égyptiennes avec lesquelles nous devons collaborer.

M. CRUPPI. — Pourquoi sommes-nous allés par la Chaouya? C'est parce que le seul moyen pouvait se grouper les tribus du Maghreb, les troupes égyptiennes avec lesquelles nous devons collaborer.

AU SENAT

Séance du matin 16 juin

La séance est ouverte à 9 heures et demi, sous la présidence de M. Dubout. On reprend la discussion du budget.

On aborde les derniers chapitres des travaux publics.

Propos du personnel des phares. M. Dumont, ministre des travaux publics, fait l'éloge de Mme Malotel, qui a reçu le grand croix de la Légion d'honneur.

On reprend la suite de la discussion sur l'amélioration des voies navigables.

La séance est levée à midi un quart.

Dès l'ouverture de la séance de l'après-midi, M. Girard prend la défense des canaux du Maroc.

Les derniers chapitres des travaux publics sont adoptés.

On discute le budget des conventions et garanties d'intérêt. M. Lantillac critique la dernière convention avec la Compagnie d'Orléans. Il rappelle que M. Pellissier a fait sur ce projet un rapport défavorable.

M. Lantillac fait alors allusion à l'arrêt du conseil d'Etat concernant la durée de la garantie d'intérêt de l'Orléans.

M. Girard interrompt en disant qu'il ne pouvait pas traiter cette question.

M. Dumont fait observer qu'il ne faut pas confondre le dispositif de l'arrêt avec les considérations.

M. Lantillac termine en demandant au ministre si l'unique accepter les conditions de l'Orléans ou bien si l'on fera construire lui-même les lignes projetées.

M. Dumont reconnaît que la Chambre a voté le 15 mars dernier l'approbation de la présente convention projetée avec l'Orléans. Quant aux neuf lignes du Centre qui y figuraient, la question, dit le ministre, est réglée par des projets spéciaux. M. Hérisson rappelle la situation du chemin de fer de Bourdeaux qui a été déclaré d'utilité publique par la loi du 24 juillet 1863. M. Lantillac rappelle que le département de la Gironde a été déclaré d'utilité publique par la loi du 24 juillet 1863. M. Dumont répond qu'il ne peut pas traiter cette question.

Les derniers chapitres du budget des conventions et des garanties d'intérêt sont adoptés.

On passe au budget du travail.

Le ministre déclare que les frères de justice de paix et les agents communaux qui participent à la mise en application de la loi des retraites recevront des rémunérations qui pourront être accordées par les autres départements.

M. Ferdinand Dreyfus rapporteur, présente un amendement tendant à la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Préambule, tous les chapitres du budget sont adoptés.

La séance est levée à 7 heures 30.

AU SENAT

Séance du matin 16 juin

La séance est ouverte à 9 heures et demi, sous la présidence de M. Dubout. On reprend la discussion du budget.

On aborde les derniers chapitres des travaux publics.

Propos du personnel des phares. M. Dumont, ministre des travaux publics, fait l'éloge de Mme Malotel, qui a reçu le grand croix de la Légion d'honneur.

On reprend la suite de la discussion sur l'amélioration des voies navigables.

La séance est levée à midi un quart.

Dès l'ouverture de la séance de l'après-midi, M. Girard prend la défense des canaux du Maroc.

Les derniers chapitres des travaux publics sont adoptés.

On discute le budget des conventions et garanties d'intérêt. M. Lantillac critique la dernière convention avec la Compagnie d'Orléans. Il rappelle que M. Pellissier a fait sur ce projet un rapport défavorable.

M. Lantillac fait alors allusion à l'arrêt du conseil d'Etat concernant la durée de la garantie d'intérêt de l'Orléans.

M. Girard interrompt en disant qu'il ne pouvait pas traiter cette question.

M. Dumont fait observer qu'il ne faut pas confondre le dispositif de l'arrêt avec les considérations.

M. Lantillac termine en demandant au ministre si l'unique accepter les conditions de l'Orléans ou bien si l'on fera construire lui-même les lignes projetées.

M. Dumont reconnaît que la Chambre a voté le 15 mars dernier l'approbation de la présente convention projetée avec l'Orléans. Quant aux neuf lignes du Centre qui y figuraient, la question, dit le ministre, est réglée par des projets spéciaux. M. Hérisson rappelle la situation du chemin de fer de Bourdeaux qui a été déclaré d'utilité publique par la loi du 24 juillet 1863. M. Lantillac rappelle que le département de la Gironde a été déclaré d'utilité publique par la loi du 24 juillet 1863. M. Dumont répond qu'il ne peut pas traiter cette question.

Les derniers chapitres du budget des conventions et des garanties d'intérêt sont adoptés.

On passe au budget du travail.

Le ministre déclare que les frères de justice de paix et les agents communaux qui participent à la mise en application de la loi des retraites recevront des rémunérations qui pourront être accordées par les autres départements.

M. Ferdinand Dreyfus rapporteur, présente un amendement tendant à la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Préambule, tous les chapitres du budget sont adoptés.

La séance est levée à 7 heures 30.

AU SENAT

Séance du matin 16 juin

La séance est ouverte à 9 heures et demi, sous la présidence de M. Dubout. On reprend la discussion du budget.

On aborde les derniers chapitres des travaux publics.

Propos du personnel des phares. M. Dumont, ministre des travaux publics, fait l'éloge de Mme Malotel, qui a reçu le grand croix de la Légion d'honneur.

On reprend la suite de la discussion sur l'amélioration des voies navigables.

La séance est levée à midi un quart.

Dès l'ouverture de la séance de l'après-midi, M. Girard prend la défense des canaux du Maroc.

Les derniers chapitres des travaux publics sont adoptés.

On discute le budget des conventions et garanties d'intérêt. M. Lantillac critique la dernière convention avec la Compagnie d'Orléans. Il rappelle que M. Pellissier a fait sur ce projet un rapport défavorable.

M. Lantillac fait alors allusion à l'arrêt du conseil d'Etat concernant la durée de la garantie d'intérêt de l'Orléans.

M. Girard interrompt en disant qu'il ne pouvait pas traiter cette question.

M. Dumont fait observer qu'il ne faut pas confondre le dispositif de l'arrêt avec les considérations.

M. Lantillac termine en demandant au ministre si l'unique accepter les conditions de l'Orléans ou bien si l'on fera construire lui-même les lignes projetées.

M. Dumont reconnaît que la Chambre a voté le 15 mars dernier l'approbation de la présente convention projetée avec l'Orléans. Quant aux neuf lignes du Centre qui y figuraient, la question, dit le ministre, est réglée par des projets spéciaux. M. Hérisson rappelle la situation du chemin de fer de Bourdeaux qui a été déclaré d'utilité publique par la loi du 24 juillet 1863. M. Lantillac rappelle que le département de la Gironde a été déclaré d'utilité publique par la loi du 24 juillet 1863. M. Dumont répond qu'il ne peut pas traiter cette question.

Les derniers chapitres du budget des conventions et des garanties d'intérêt sont adoptés.

On passe au budget du travail.

Le ministre déclare que les frères de justice de paix et les agents communaux qui participent à la mise en application de la loi des retraites recevront des rémunérations qui pourront être accordées par les autres départements.

M. Ferdinand Dreyfus rapporteur, présente un amendement tendant à la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Préambule, tous les chapitres du budget sont adoptés.

La séance est levée à 7 heures 30.

AU SENAT

Séance du matin 16 juin

La séance est ouverte à 9 heures et demi, sous la présidence de M. Dubout. On reprend la discussion du budget.

On aborde les derniers chapitres des travaux publics.

Propos du personnel des phares. M. Dumont, ministre des travaux publics, fait l'éloge de Mme Malotel, qui a reçu le grand croix de la Légion d'honneur.

On reprend la suite de la discussion sur l'amélioration des voies navigables.

La séance est levée à midi un quart.

Dès l'ouverture de la séance de l'après-midi, M. Girard prend la défense des canaux du Maroc.

Les derniers chapitres des travaux publics sont adoptés.

On discute le budget des conventions et garanties d'intérêt. M. Lantillac critique la dernière convention avec la Compagnie d'Orléans. Il rappelle que M. Pellissier a fait sur ce projet un rapport défavorable.

M. Lantillac fait alors allusion à l'arrêt du conseil d'Etat concernant la durée de la garantie d'intérêt de l'Orléans.

M. Girard interrompt en disant qu'il ne pouvait pas traiter cette question.

M. Dumont fait observer qu'il ne faut pas confondre le dispositif de l'arrêt avec les considérations.

M. Lantillac termine en demandant au ministre si l'unique accepter les conditions de l'Orléans ou bien si l'on fera construire lui-même les lignes projetées.

M. Dumont reconnaît que la Chambre a voté le 15 mars dernier l'approbation de la présente convention projetée avec l'Orléans. Quant aux neuf lignes du Centre qui y figuraient, la question, dit le ministre, est réglée par des projets spéciaux. M. Hérisson rappelle la situation du chemin de fer de Bourdeaux qui a été déclaré d'utilité publique par la loi du 24 juillet 1863. M. Lantillac rappelle que le département de la Gironde a été déclaré d'utilité publique par la loi du 24 juillet 1863. M. Dumont répond qu'il ne peut pas traiter cette question.

Les derniers chapitres du budget des conventions et des garanties d'intérêt sont adoptés.

On passe au budget du travail.

Le ministre déclare que les frères de justice de paix et les agents communaux qui participent à la mise en application de la loi des retraites recevront des rémunérations qui pourront être accordées par les autres départements.

M. Ferdinand Dreyfus rapporteur, présente un amendement tendant à la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Préambule, tous les chapitres du budget sont adoptés.

La séance est levée à 7 heures 30.

AU SENAT

Séance du matin 16 juin

La séance est ouverte à 9 heures et demi, sous la présidence de M. Dubout. On reprend la discussion du budget.

On aborde les derniers chapitres des travaux publics.

Propos du personnel des phares. M. Dumont, ministre des travaux publics, fait l'éloge de Mme Malotel, qui a reçu le grand croix de la Légion d'honneur.

On reprend la suite de la discussion sur l'amélioration des voies navigables.

La séance est levée à midi un quart.

Dès l'ouverture de la séance de l'après-midi, M. Girard prend la défense des canaux du Maroc.

Les derniers chapitres des travaux publics sont adoptés.

On discute le budget des conventions et garanties d'intérêt. M. Lantillac critique la dernière convention avec la Compagnie d'Orléans. Il rappelle que M. Pellissier a fait sur ce projet un rapport défavorable.

M. Lantillac fait alors allusion à l'arrêt du conseil d'Etat concernant la durée de la garantie d'intérêt de l'Orléans.

M. Girard interrompt en disant qu'il ne pouvait pas traiter cette question.

M. Dumont fait observer qu'il ne faut pas confondre le dispositif de l'arrêt avec les considérations.

M. Lantillac termine en demandant au ministre si l'unique accepter les conditions de l'Orléans ou bien si l'on fera construire lui-même les lignes projetées.

M. Dumont reconnaît que la Chambre a voté le 15 mars dernier l'approbation de la présente convention projetée avec l'Orléans. Quant aux neuf lignes du Centre qui y figuraient, la question, dit le ministre, est réglée par des projets spéciaux. M. Hérisson rappelle la situation du chemin de fer de Bourdeaux qui a été déclaré d'utilité publique par la loi du 24 juillet 1863. M. Lantillac rappelle que le département de la Gironde a été déclaré d'utilité publique par la loi du 24 juillet 1863. M. Dumont répond qu'il ne peut pas traiter cette question.

Les derniers chapitres du budget des conventions et des garanties d'intérêt sont adoptés.

On passe au budget du travail.

Le ministre déclare que les frères de justice de paix et les agents communaux qui participent à la mise en application de la loi des retraites recevront des rémunérations qui pourront être accordées par les autres départements.

M. Ferdinand Dreyfus rapporteur, présente un amendement tendant à la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Préambule, tous les chapitres du budget sont adoptés.

La séance est levée à 7 heures 30.

AU SENAT

Séance du matin 16 juin

La séance est ouverte à 9 heures et demi, sous la présidence de M. Dubout. On reprend la discussion du budget.

On aborde les derniers chapitres des travaux publics.

Propos du personnel des phares. M. Dumont, ministre des travaux publics, fait l'éloge de Mme Malotel, qui a reçu le grand croix de la Légion d'honneur.

On reprend la suite de la discussion sur l'amélioration des voies navigables.

La séance est levée à midi un quart.

Dès l'ouverture de la séance de l'après-midi, M. Girard prend la défense des canaux du Maroc.

Les derniers chapitres des travaux publics sont adoptés.

On discute le budget des conventions et garanties d'intérêt. M. Lantillac critique la dernière convention avec la Compagnie d'Orléans. Il rappelle que M. Pellissier a fait sur ce projet un rapport défavorable.

M. Lantillac fait alors allusion à l'arrêt du conseil d'Etat concernant la durée de la garantie d'intérêt de l'Orléans.

M. Girard interrompt en disant qu'il ne pouvait pas traiter cette question.

M. Dumont fait observer qu'il ne faut pas confondre le dispositif de l'arrêt avec les considérations.

M. Lantillac termine en demandant au ministre si l'unique accepter les conditions de l'Orléans ou bien si l'on fera construire lui-même les lignes projetées.

M. Dumont reconnaît que la Chambre a voté le 15 mars dernier l'approbation de la présente convention projetée avec l'Orléans. Quant aux neuf lignes du Centre qui y figuraient, la question, dit le ministre, est réglée par des projets spéciaux. M. Hérisson rappelle la situation du chemin de fer de Bourdeaux qui a été déclaré d'utilité publique par la loi du 24 juillet 1863. M. Lantillac rappelle que le département de la Gironde a été déclaré d'utilité publique par la loi du 24 juillet 1863. M. Dumont répond qu'il ne peut pas traiter cette question.

Les derniers chapitres du budget des conventions et des garanties d'intérêt sont adoptés.

On passe au budget du travail.

Le ministre déclare que les frères de justice de paix et les agents communaux qui participent à la mise en application de la loi des retraites recevront des rémunérations qui pourront être accordées par les autres départements.

M. Ferdinand Dreyfus rapporteur, présente un amendement tendant à la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Préambule, tous les chapitres du budget sont adoptés.

La séance est levée à 7 heures 30.

AU SENAT

Séance du matin 16 juin

La séance est ouverte à 9 heures et demi, sous la présidence de M. Dubout. On reprend la discussion du budget.

On aborde les derniers chapitres des travaux publics.

Propos du personnel des phares. M. Dumont, ministre des travaux publics, fait l'éloge de Mme Malotel, qui a reçu le grand croix de la Légion d'honneur.

On reprend la suite de la discussion sur l'amélioration des voies navigables.

La séance est levée à midi un quart.

Dès l'ouverture de la séance de l'après-midi, M. Girard prend la défense des canaux du Maroc.

Les derniers chapitres des travaux publics sont adoptés.

On discute le budget des conventions et garanties d'intérêt. M. Lantillac critique la dernière convention avec la Compagnie d'Orléans. Il rappelle que M. Pellissier a fait sur ce projet un rapport défavorable.

M. Lantillac fait alors allusion à l'arrêt du conseil d'Etat concernant la durée de la garantie d'intérêt de l'Orléans.

M. Girard interrompt en disant qu'il ne pouvait pas traiter cette question.

M. Dumont fait observer qu'il ne faut pas confondre le dispositif de l'arrêt avec les considérations.

M. Lantillac termine en demandant au ministre si l'unique accepter les conditions de l'Orléans ou bien si l'on fera construire lui-même les lignes projetées.

M. Dumont reconnaît que la Chambre a voté le 15 mars dernier l'approbation de la présente convention projetée avec l'Orléans. Quant aux neuf lignes du Centre qui y figuraient, la question, dit le ministre, est réglée par des projets spéciaux. M. Hérisson rappelle la situation du chemin de fer de Bourdeaux qui a été déclaré d'utilité publique par la loi du 24 juillet 1863. M. Lantillac rappelle que le département de la Gironde a été déclaré d'utilité publique par la loi du 24 juillet 1863. M. Dumont répond qu'il ne peut pas traiter cette question.

Les derniers chapitres du budget des conventions et des garanties d'intérêt sont adoptés.

On passe au budget du travail.

Le ministre déclare que les frères de justice de paix et les agents communaux qui participent à la mise en application de la loi des retraites recevront des rémunérations qui pourront être accordées par les autres départements.

M. Ferdinand Dreyfus rapporteur, présente un amendement tendant à la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Préambule, tous les chapitres du budget sont adoptés.

La séance est levée à 7 heures 30.

AU SENAT

Séance du matin 16 juin

La séance est ouverte à 9 heures et demi, sous la présidence de M. Dubout. On reprend la discussion du budget.

On aborde les derniers